



Critères de Validation de L'EPU de Microbiologie

- **Epreuve écrite : Validation de chaque module séparément par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.**
- **Epreuve orale : Validation de l'Examen oral par une note supérieure ou égale à 10/20**

L'EPU doit être validé **obligatoirement** au cours des **deux années** qui suivent la **première inscription**. Dans le cas échéant, les épreuves écrites des trois modules ainsi que l'épreuve orale devront être validées de nouveau.

Le résident **est autorisé à passer l'oral** lorsque :

- Les 3 modules sont validés
- Le **stage en microbiologie** est validé ou en cours de validation à l'inscription à l'EPU. Au moins 3 mois de stage sont requis pour être autorisé à passer l'oral.

Pr. Asma GHARIANI

Coordinatrice de l'EPU

MCA Lamia TILOUCH

CO-Coordinatrice de l'EPU